

LE CONCILE DE FLORENCE, et les «Unions d'Église» à partir du 16ème siècle

*Prof. Barbara Hallensleben
26 octobre 2020*

**L'ouverture de la ré-réception du Concile de Florence :
Dimanche, 14 décembre 1975 à Rome**



Le modèle préparé par Salvo Giordano



I. Observations et questions par rapport à la "Bulle d'union pour les grecs" du 6 juillet 1439

- * réfutation du mythe de "1054"
- * "sous pression" : des deux côtés !
- * déséquilibre de nombre de participants / de signatures –
Commission paritaire (latins & grecs) pour l'élaboration de la bulle
- * équilibre de réconciliation : La "Mère Église" se réjouit ...
- * Le rôle de l'évêque de Rome est défini en continuité avec les décisions des Conciles œcuméniques
- * L'empereur exerce son ministère ecclésial de garant d'unité pour la dernière fois.

II. Contenu de la Bulle *Laetentur Caeli*, 6 juillet 1439

- 1) le *filioque*
- 2) le purgatoire
- 3) la matière de l'eucharistie (pain azyme ou fermenté)
- 4) le primat du Pape et la dignité des autres patriarches :

„Le Saint-Siège apostolique et le pontife romain détiennent le primat sur tout l'univers et que le pontife romain est quant à lui le successeur du bienheureux Pierre prince des apôtres et le vrai vicaire du Christ, la tête de l'Église entière, le père et le docteur de tous les chrétiens, et que c'est à lui qu'à été transmis par notre Seigneur Jésus Christ, dans le bienheureux Pierre, le pouvoir plénier de paître, de diriger et de gouverner l'Église universelle, ainsi qu'il est contenu dans les actes des conciles oecuméniques et dans les saints canons. Nous renouvelons de plus l'ordre attesté par les canons pour les autres vénérables patriarches, de telle sorte que le patriarche de Constantinople soit le deuxième après le très saint pontife romain, celui d'Alexandrie le troisième, celui d'Antioche le quatrième et celui de Jérusalem le cinquième, étant bien sûr intacts tous leurs privilèges et leurs droits“ (DH 1300-1308).

III. Une ré-réception face aux ruptures

Thèse : Une réception directe du Concile de Florence n'est possible qu'en tenant compte des graves ruptures du côté de l'Orient ainsi que de l'Occident.

III.1 La chute de Constantinople

→ **la perte de l'empereur chrétien**, conduisant à :

* la perte de chance d'élaborer de manière explicite la théologie implicite de l'empereur en tant que représentant du Christ

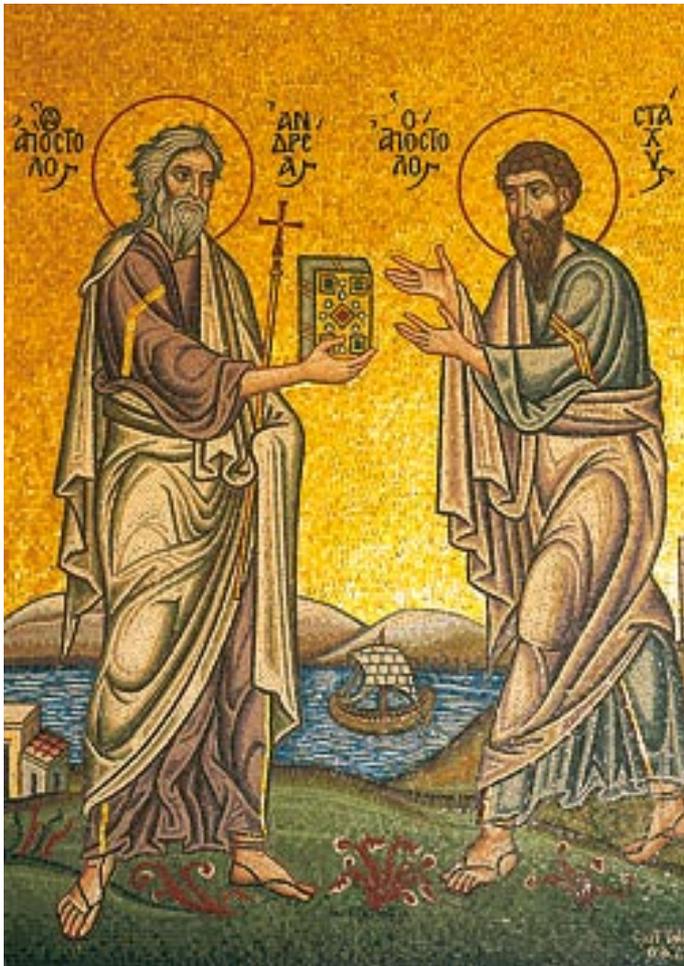
* la perte d'un possible correctif à la sécularisation du monde politique en Occident

* la perte d'un correctif à la tentation de monophysitisme en Orient

→ **le nouveau rôle du Patriarche de Constantinople**

III. Une ré-réception face aux ruptures

Cf. les deux mosaïques dans le hall d'entrée du Patriarcat Œcuménique :



Tom Papademetriou, *Render unto the Sultan: Power, Authority, and the Greek Orthodox Church in the Early Ottoman Centuries*, Oxford 2015, 10:

“On the east entry wall of the Ecumenical Patriarchate of Constantinople in Istanbul is a modern mosaic featuring the Ottoman Sultan Mehmet II, conqueror of Constantinople, and the Patriarch Gennadios Scholarios, the first patriarch invested following the conquest of the city in 1453. The image shows Sultan Mehmet II offering a document promising Patriarch Gennadios all the privileges of preceding patriarchs. For the patriarchate and historians alike, this moment captured in stone represents the establishment of the *millet* system, a system wherein the Church governed as a state within a state, with the patriarch serving as the communal leader (*millet başi*) or ethnarch. The *millet* system became the dominant paradigm employed to describe non-Muslims under Ottomans rule. This powerful mosaic, and its counterpart on the opposite wall depicting the Apostle Andrew and his disciple Stachys, the first bishop of Ancient Byzantium, was commissioned in the late 1980s. They dramatically remind to those who enter that the Patriarchate of Constantinople possesses ancient authority and prerogatives from Apostolic times, authority that was confirmed by none other than the conquering Sultan Mehmet II. The mosaic announces the patriarchate’s authority as the legitimate leader of the Greek *millet* of the Ottoman Empire. The implication is that this authority must continue uncontested to the present”.

III.2 Le centralisme anti-protestant en Occident

Stratégies "catholiques" : réforme - mission – centralisme :
Le Pape n'est pas seulement le garant de l'unité de l'Église, mais la communion avec lui devient le critère de la constitution de l'Église, c'est-à-dire du salut.

Ecclésiologie occidentale comme "filia irae" :

* Jean de Raguse o.p. (1385-1443): Tractatus de ecclesia :
Ubi est ecclesia?

* Appartiennent à l'Église ceux "qui in fide et obedientia Apostolicae sedis perseverant".

* Johannes Scheffler / Angelus Silesius (1624-1677),
conversion en 1653: "Ecclesiologia" (1677)

IV. La nouvelle herméneutique à l'œuvre dans l'union de Brest

- * non-réception en Occident: lutte contre le schisme interne - contre le gallicanisme (et son conciliarisme)
- * publicité pour l'union par le Pape Grégoire XIII (1572-1585)
- * à partir de Sixte V. (1585-1590) : insistance sur la correction des "insuffisances" du côté oriental
- * *latins - grecs* change en *catholique – orthodoxe* (avec une connotation confessionnaliste)
- * encore la même "Mère Église" ??

IV. La nouvelle herméneutique à l'œuvre dans l'union de Brest

1594: 33 critères pour l'union, élaborés par les évêques ruthènes à Kiev en vue d'une union avec Rome

1. *filioque*
2. La liturgie orientale dans la langue vernaculaire
3. La communion dans les deux espèces
4. Le baptême selon l'habitude du rite oriental
5. Le purgatoire (prêt à accepter la pensée occidentale)
6. Si nécessaire, l'acceptation du nouveau calendrier (grégorien), en maintenant la date propre de Pâques et les fêtes propres que l'Occident ne connaît pas
7. Pas de procession de la Fête-Dieu
8. Pas d'introduction de rites qui sont propres à la tradition occidentale
9. Prêtres mariés
- ...

1594: 33 critères pour l'union, élaborés par les évêques ruthènes

10. Installation des évêques et des métropolitains par le roi sur la base d'une proposition de candidats venant du clergé ruthène
11. Seulement le métropolitain négocie avec Rome, les évêques obéissent au Métropolitain et sont ordonnés par le Métropolitain
12. Les évêques et métropolitains ruthènes doivent être admis à l'institution politique du Sénat, ensemble avec les hiérarches latins
13. Si l'union se diffuse sur toute l'Église, il ne faut pas reprocher aux ruthènes leur rôle de pionniers
14. Les évêques grecs n'auront pas de juridiction sur le territoire de l'Église ruthène
15. Une "conversion" vers le rite latin ne sera pas acceptée, car les deux rites appartiennent à une seule Église
16. Un couple venant de différents rites peut se marier, mais sans faire pression en vue d'une conversion [...]

Bulle *Magnus Dominus* du Pape Clément VIII du 23 décembre 1595

- Les légats orientaux se présentent comme délégation ecclésiastique pour renouveler et actualiser l'union déjà existante de Florence.
- D'un côté, le pape s'adresse aux évêques de la délégation comme aux « venerabiles fratres », de l'autre côté, il les considère comme des individus qui par l'union et par la soumission au pape doivent d'abord rentrer à la vraie Église du Christ pour trouver le salut. Les 33 points ne sont pas mentionnés, non plus le point 4 de l'union de Florence. L'union avec Rome, dans la perspective du pape, exige une rupture de la communion avec les hiérarches orientaux.

Bilan selon Suttner :

« Selon la compréhension des évêques de Kiev, on aurait dû continuer les séances du Synode autonome de la Métropole de Kiev à partir de 1596. Selon la perspective de Rome, il était seulement nécessaire de confirmer – selon l'ordre du Pontife romain – ce qui était déjà obtenu à Rome. De la même manière, il y avait des opinions différentes à Rome et à Kiev par rapport aux sujets clé de l'accord cherché. On n'avait pas clarifié ce qui se passe lors d'une 'union' et quelle sorte d'obéissance on doit au Pape. Le fait qu'on n'a pas clarifié les questions d'un tel poids – sans faire attention aux contradictions ou en pensant qu'on peut les négliger – fait comprendre pourquoi les événements de 1595/96 n'ont pas abouti à l'unité, mais à un schisme nouveau, encore plus douloureux » (Quellen zur Geschichte der Kirchenunionen, Münster ²2017, 87).

En route vers un „confessionnalisme“ entre Orient et Occident

... de la relation entre «latins» et «grecs» à la relation entre «catholiques» et «orthodoxes»

1729: Décret de la Congrégation *Propaganda Fide*: Interdiction de la *communicatio in sacris* avec des chrétiens sans communion avec le Pape

1755: Décision des patriarches de l'Orient (sans le Patriarcat de Moscou) de traiter les chrétiens de l'Occident comme des non-baptisés

Commission mixte internationale pour le dialogue théologique entre l'Église catholique et l'Église orthodoxe

Le document de Ravenne, 8-14 octobre 2007

Sujet: Conséquences ecclésiologiques et canoniques de la nature sacramentelle de l'Église : Communion ecclésiale, conciliarité et autorité

<http://www.christianunity.va/content/unitacristiani/it/dialoghi/sezione-orientale/chiese-ortodosse-di-tradizione-bizantina/commissione-mista-internazionale-per-il-dialogo-teologico-tra-la/documenti-di-dialogo/2007-documento-di-ravenna/testo-in-francese.html>

Poursuivre la ré-réption du Concile de Florence dans l'esprit d'humilité ...



TT iv. 5.

huyem. 63 xbcim. 29 xhou 41.5